

Le verbe modal 'pouvoir': valeurs sémantiques et valeurs rhétoriques

Henri PORTINE

BELC-INRP, Paris

DRL, Université Paris VII

La notion de modalité n'a jamais reçu, en linguistique, de définition claire et totalement satisfaisante. Il en est ainsi certainement pour de multiples raisons. mais il en est une qui semble primordiale: on possède trop peu de descriptions sur le fonctionnement proprement modal des éléments linguistiques perçus comme modaux (ils sont plutôt décrits comme auxiliaires, comme adverbes, etc.). Ce manque de descriptions rend très altératoire toute tentative de théorisation. C'est pourquoi je me limiterai ici à un certain nombre de constatations, qui relèvent du domaine de la modalité, concernant le verbe pouvoir.

En logique, la modalité a reçu un traitement selon deux axes: le type de modalité (aléthique, déontique, épistémique, etc.), et les propriétés de la modalité envisagée (systèmes S1, S2, S3, etc.). Le type de modalité est lié au domaine de référence. Si, pour le 'possible' du monde de la physique. on a CPMP (pour des raisons de commodité d'écriture, j'emploie la notation polonaise) qui peut se lire 'si P est, alors P est possible', il n'en est pas de même avec le 'permis' (que penser de 'si P a lieu alors P est permis?'). Le monde des actions et de leurs valeurs axiologiques n'est pas celui des lois de la physique. Il fallut donc distinguer des types de modalité (pour un exposé sur les modalités élémentaires et leur mode de composition, Cf. J.L. Gardies: Essai sur la logique des modalités. Paris: PUF, 1979).

Mais cette hiérarchie n'est pas la seule. Pour chaque type de modalité il existe plusieurs systèmes, en général comparables entre eux. Le cas le plus évident se rencontre en logique modale aléthique avec les systèmes S1 à (au moins) S5 (cf. G. E. Hugues, M. . An Introduction to Modal. Logic. Londres: Methuen, 1968).

En linguistique, les modalités ne sauraient être des données primitives (comme elles le seront dans les axiomatiques logiques). Le champ des possibles y est aussi plus vaste. L'appréciatif donne lieu à toute une gamme de nuances. Comment déterminer ce qui est premier et ce qui est second?

La modalité semble aussi échapper à la syntaxe et tout sémanticien connaît le doute devant le choix des critères à adopter. La question de l'appartenance ou de la non appartenance des modalités au domaine de la linguistique n'est donc pas triviale. Cependant, ce n'est pas une question à poser d'emblée. Il semble préférable de tenter de décrire ce qui est reçu intuitivement comme modal pour ensuite se demander si ce que l'on a obtenu est de l'ordre du théorisable au sein de la discipline nommée linguistique. De plus, il ne faut pas oublier que l'inscription des modalités en logique même a toujours été contestée par Quine. Si l'on ne peut se prononcer sur la question de la révélation, il faut amasser des résultats lentement et avec prudence.

Parmi les modalités, les verbes dits modaux ont été très étudiés, et principalement pouvoir et devoir. On a surtout cherché à définir leurs interprétations sémantiques. Pour l'anglais, T.R. Hofmann (1966) a introduit la dualité 'interprétation radicale (root)/ interprétation épistémique (epistemic)' qui a été reprise par R.S. Jackendoff (1972) et adaptée au français par J.P. Sueur (1979). A. Meunier (1979: 20) a établi un parallélisme entre d'une part la distinction faite par W. de Sherwood au 12ème siècle entre les types d'incidence du possible et du nécessaire, et d'autre part celle de T.R. Hofmann. Jackendoff (ibid, 100) donne comme interprétations radicales 'permission' pour may et 'ability' pour can et comme interprétations épistémiques 'possibility' dans les deux cas. Sueur (ibid, 97 - 98) donne comme interprétations radicales de pouvoir: (La) 'permission', (Ib) 'capacité', (Ic) 'possibilité', et comme interprétation épistémique: (II) 'non exclusion' (ou 'éventualité'). Il regroupe donc 'ability' et 'permission' conformément aux deux valeurs de pouvoir (can et may) et distingue (en cela il innove) deux types de 'possibilité': la possibilité radicale nommée

'possibilité' et la possibilité épistémique qu'il appelle 'non exclusion' (et qui est une forme d'équiossibilité).

Pour l'anglais, Hofmann appuie sa distinction root/ epistemic sur certains critères: impossibilité ou difficulté d'être suivi d'un perfect ou d'une forme progressive pour le radical, valeurs de could et might, etc. (cf. Hofmann, op. cit.). Jackendoff rapproche les modaux épistémiques des adverbes 'speaker-oriented' (understood as relating the speaker's attitude toward the event expressed by the sentence", 1972: 56). Bien que totalement différents sur le plan systaxique (mis à part qu'ils sont tous successeurs du noeud S), les modaux épistémiques et les adverbes Speaker-oriented seront traités de la même façon par le composant sémantique (*ibid*, P. 104).

La coupure opérée entre les interprétations radicales et les interprétations épistémiques permet donc d'obtenir une généralisation dans le cadre théorique de la grammaire générative.

La distinction que fait Sueur entre possibilité radicale et possibilité épistémique repose sur quelques critères syntaxiques dont le plus important est la négation. Ainsi (Sueur, 1979: 107), (1) et (3) sont ambigus mais (2) ne peut recevoir qu'une interprétation radicale:

- (1) Pierre peut travailler
- (2) Pierre ne peut pas travailler
- (3) Pierre peut ne pas travailler

A ce test, J.P. Sueur ajoute notamment l'interrogation (Pierre peut-il venir?), la pronominalisation (Pierre le peut), les temporelles (Quand Pierre peut venir), si + imparfait (si tu pouvais faire ce travail). Il effectue (1975, chap. 7) une comparaison systématique entre les valeurs épistémiques et une classe d'adverbes apparaissant dans Adv que P (à distinguer de 'Adv que P!') qu'il appelle 'adverbes de modalité'. Ces adverbes de modalité sont peut être, certainement, sans doute, vraisemblablement, probablement, sûrement, apparemment.

La classe des adverbes que Sueur compare aux modaux épistémiques semble plus restreinte que celle qui joue ce rôle dans l'ouvrage de Jackendoff. A vrai dire, il faudrait une définition extensionnelle de ces deux classes pour vérifier si elles sont en rapport d'inclusion stricte ou non. Il serait intéressant de se demander si les différences entre les propriétés repérées par Sueur et celles repérées

par Jacken-doff sont en totalité dues à la différence posée d'emblée dans la définition de l'épistémique.

Cette question dépasserait le cadre de cet article. L'éventualité (possibilité épistémique) de Sueur partage la possibilité en 'possibilité de faire et de ne pas faire' et 'possibilité de faire' alors que la coupure chez Jackendoff sépare la possibilité de la capacité et de la permission. Sueur réintroduit donc la bilatéralité (sous la forme de l'équipossibilité) dans la problématique modale.

La bilatéralité est surtout connue pour la permission et la possibilité. La possibilité de P est souvent comprise comme la possibilité de non P. De même, on serait tenté de dire que si P est permis alors non P est aussi permis, parce que sinon on aurait une obligation. Mais en fait cette double affirmation relève du bon sens naïf auquel on pourrait en opposer un autre; si P est obligatoire alors P est permis (mais non P ne l'est pas) si P est nécessaire, a fortiori P est possible (mais non P ne le sera pas). On voit qu'il faut distinguer 'permission/ possibilité unilatérale' et 'permission/ possibilité bilatérale'. C'est d'ailleurs l'unilatéral qui est le plus important car c'est le plus étendu (on ne dit rien de non P). Le bilatéral est une conjonction de 'permission de faire' et 'permission de ne pas faire'. Dans le système de logique déontique K_1 de Kaliniwski, qui reprend l'hexagone de R. Blanché en lui associant une interprétation déontique, on a: '... a droit de faire...; '... a droit de ne pas faire...': '... peut faire... (cf. Kaliniwski, 1972: 106- 109, 111- 122).

La négation, selon la place qu'elle occupe, filtre l'une ou l'autre des permissions/ possibilités. Kaliniwski le remarque (ibid, p.12): ne pourra est unilatéral alors que pourra est bilatéral (devoir ignorant cette dichotomie uni/bi-latéral, la négation n'y joue aucun rôle de ce point de vue). Sueur met en forme cette observation et lui assure un statut linguistique. Mon propos n'est pas de disculper les tests de Sueur. On pourrait le faire ici ou là sur des points de détail. Une question me semble plus importante. Ces valeurs épuisent-elles le sémantisme de pouvoir ?

A.Culioli (1980: 192-193) étudie les propriétés de il put franchir la rivière. Or cet énoncé est interprété comme il fut en mesure de franchir, effectivement, la rivière). Cette effectuation (contrairement à il pouvait franchir la rivière) correspond à la valeur aoristique de put par rapport à la notion prédicative notée /() () franchir/) qui n'a pas

'd'extensivité" (une rivière franchié n'est plus à franchir). Ce type de valeur sémantique est construit à l'aide de pouvoir "en contexte". On est alors amené à ne plus concevoir le sémantisme du verbe modal comme un donné susceptible d'être abstrait, mais comme un jeu de possibles qui deviennent en acte dans la composition (de la chaîne linguistique). Cet exemple nous invite donc à élargir le sémantisme de pouvoir.

Second cas d'extension: la valeur rhétorique. F. Flahaut (1978: 64) commente "tu pourrais répondre, quand je te parle?": Dans le: "Tu pourrais répondre", le verbe 'pouvoir' prend un sens particulier, qu'on lui retrouve dans toutes les expressions où il contribue à marquer une intimation ("Tu pourrais rouler moins vite tout de même!", "Tu pourrais faire attention!", etc.): sens nettement distinct de celui qu'il garde dans une affirmation telle que: "Je suis sûr que tu pourrais facilement y arriver". (...) la valeur d'intimation de l'énonciation globale (valeur qui lui est conférée à la fois par le contexte dans lequel elle est prononcée et par l'intonation qui la marque de sa vigueur exclamative ne permet pas d'entendre le "tu pourrais" autrement que comme "tu pourrais au moins", ou, selon une paraphrase plus précise: "la moindre des choses auxquelles tu es tenu de...". En fait, cette forme est moins simple que ne l'assure Flahaut. D'une part, au moins n'est pas toujours discriminant ("tu pourrais rouler moins/ plus vite", exemple donné par Flahaut, ne s'en accomode pas mais supporte tout de même ou quand même). D'autre part, ce que Flahaut nomme "une paraphrase précise", à savoir "la moindre des choses auxquelles tu es tenu est de..." est très locale. Elle fonctionne pour deux de ses trois exemples. Mais elle ne saurait s'appliquer à "tu pourrais rouler moins vite" dans la mesure où il s'agit d'une demande alors que "tu pourrais répondre" combine un constat et l'affirmation qu'un principe axiologique a été violé (d'où la possibilité de la paraphrase proposée par Flahaut). Une marque discriminante pour l'ensemble de ces exemples est quand même: "tu pourrais quand même répondre", "tu pourrais quand même rouler moins vite". Quand l'énoncé comporte pouvoir bien, on observe un 'déplacement' de quand même: "tu pourrais quand même venir!"/ "tu pourrais bien venir, quand même". on notera le rapport existant entre ces énoncés et les phénomènes dits "scalaires".

Une autre forme d'explication rhétorique regrouperait tu pourrais venir! et les énoncés tels que vous pouvez vous retirer qui, comme l'a remarqué R. Blanché (1973: 205), équivaut à une obligation exprimée

dé façon courtoise, "ou puis-je vous demander de venir? que P. Bourdieu (1982: 81) assimile à une "interrogation métalinguistique sur la légitimité même de la démarche". On attribuerait alors à pouvoir une valeur-déontique forte (tu dois venir!: vous devez vous retirer: vous devez venir) affaiblie en surface pour obtenir une distanciation polie.

E. Roulet (1980:228-231, 234- 235) distingue (entre autres) pouvoir comme marqueur de dérivation illocutoire (pouvez- vous fermer la porte?) dans les requêtes indirectes, suivant en cela Searle (1975) et Ross (1975), tous deux cités par Roulet, et pouvoir comme marque de déférence (puis-je vous demander de sortir?; puis-je vous suggérer de prendre un taxi?) portant sur une requête déjà assurée par la présence d'un verbe performatif.

Ce dernier type d'exemples avait déjà été étudié par D. Perret (1974). On trouve donc dans les travaux des linguistes des exemples qui montrent que le sémantisme de pouvoir n'est pas épuisé par la trilogie 'capacité- permission possibilité', que l'on ajoute ou non 'éventualité' ou 'équipossibilité' (possibilité bilatérale). Je vais maintenant proposer d'autres exemples qui sont convergents avec ceux qui précèdent. Je m'abstiendrai souvent d'explications locales pour me limiter à la description..

Je commencerai par les valeurs prises par les agencements depouvoir avec d'autres marqueurs comme les 'verbes du dire' et 'toujours'. Puis, je poserai la question des frontières du sémantisme de pouvoir et je passerai en revue quelques effets liés à certaines utilisations de ce marqueur. Je terminerai par quelques exemples qui me semblent peu clairs et que je ne vois pas comment intégrer à l'ensemble

Je regrouperai dans les 'verbes du dire', dire, affirmer, avouer, etc. Tout d'abord, on observe une ambiguïté dans l'agencement de pouvoir à la forme négative avec certains de ces verbes. Ainsi, je ne peux pas vous répondre renvoie soit à l'acte de réponse (qui m'est alors interdit), soit au contenu éventuel de cette réponse (par ce que je ne sais pas répondre).

Il en va de même avec je ne peux rien vous dire. Et cela explique que je ne peux pas vous dire que l'argent est caché dans l'armoire soit appelle puisque je ne sais rien et fonctionne alors comme témoignage et renforcement de cette dernière négation, soit donne un effet

comique en liant un aveu à la déclaration d'une interdiction de dire, contrairement à je ne peux pas vous dire où est caché l'argent qui possède la même ambiguïté que je ne peux rien vous dire. On verra plus loin un exemple d'ambiguïté analogue avec je peux vous dire.

La première valeur que nous tenterons de mettre en évidence pour pouvoir enchaîné avec dire est ce que nous appellerons une valeur affirmative. La raison de cette dénomination est à chercher dans le fait que le pouvoir dire est alors une affirmation du dire. L'énoncé (4) équivaut à (4'), mais non à (4'').

(4) Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je peux vous dire que P

(4') Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je vous dirai que P

(4'') Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je vous dis que P

Alors que (4) et (4') constituent une affirmation du dire, (4'') soit fonctionne en opposition (moi, je vous dis que P), soit marque une répétition (je re-dis que P). On retrouvera cette divergence- cf. énoncés (9) et (10). Je peux vous dire est proche de je vous ferai remarquer (mais non de je peux vous faire remarquer où pouvoir prend une autre valeur). La valeur affirmative ('dire que p' est vrai, donc 'p' est vrai), que l'on pourrait aussi appeler "valeur d'affirmation", est liée à la première personne du présent. Dans les énoncés (5) et (5'), elle disparaît.

(5) Tu peux dire que P

(5') Il peut dire que P

Il en est de même si l'on met (5) et (5') dans des contextes analogues à celui de (4). La valeur affirmative n'est pas liée à l'opposition 'p mais q' inscrite dans la formulation même de l'énoncé (4). Cependant, lorsque je peux (vous) dire se trouve en début d'énoncé avec cette même valeur, il y a un effet d'opposition à ce qui précède et la situation doit être interlocutive. Par exemple, (6) ne peut apparaître qu'après la déclaration (éventuellement implicite) d'une confiance trahie. Toutefois, si tel n'a pas été le cas, l'interlocuteur devra préciser d'un vigoureux mais moi non plus sa non-confiance, ce qui met bien en évidence qu'à défaut de déclaration de confiance, (6) la présuppose. Il y a donc, dans tous nos exemples, présence d'un enchaînement.

(6) Je peux dire que je n'ai jamais eu confiance en lui

Dans les exemples qui précèdent, la valeur affirmative entraîne une prise de position dans la situation de référence. Il y a alors constitution d'une autorité à affirmer que P (autorité qui peut, bien sûr, être contestée), lorsque pouvoir prendra une valeur du type 'permission', cette autorité disparaît au profit d'une autorité déléguée. C'est le cas quand un ministre à la sortie d'une réunion du gouvernement dit aux journalistes "je peux vous dire que les impôts vont diminuer". Avec "tout ce que je peux vous dire", on aura forcément cette dernière valeur.

La valeur affirmative est liée au vous de vous dire (qui peut être implicite). Il faut donc qu'il y ait 'interlocutivité'. Si au lieu de vous, on a lui, on retrouve la valeur de pouvoir contenue en (5). On pourra d'ailleurs intercaler toujours:

(7) Je peux (toujours) lui dire que P

Alors que dans les exemples qui précèdent on a "j'affirme p", on trouvera aussi des énoncés qui assertent "P est vrai". C'est le cas notamment dans ça, tu peux le dire! ou dans Ah! Il peut dire qu'il en a une chance! et dans c'est le moins que l'on puisse dire! Cette distinction entre "j'affirme P" et "P est vrai" est à la fois importante et peu importante. Elle présente peu d'intérêt dans la mesure où la distance est minime. Dans un cas on a "P est vrai parce que je l'affirme" et dans l'autre "tu affirmes P et j'atteste que P est vrai" (Je sert alors de relais). Mais la différence est en même temps importante du fait même qu'elle met en relief un fonctionnement qui oppose les langues naturelles à la logique. Dans cette dernière poser P (l'affirmer) revient à "P est vrai". Pouvoir fonctionne donc ici comme la marque d'une prise en charge qui aura différents degrés et qui sera l'une des valeurs rhétoriques possibles de pouvoir. On trouve une forme affaiblie de cette valeur en (8).

(8) Une personne, on peut dire, qui ne craignait rien tant que la mort

C'est ainsi que l'incise je peux le dire (cf. Pierre est, je peux/ puis le dire, l'élève le plus doué de la classe) signifie je suis bien placé pour le savoir et donc pour le dire. Il y a de ce fait constitution d'une 'place énonciative' (c'est-à-dire d'une place d'où l'on est apte socialement à énoncer). On retrouve le même phénomène dans si je peux dire (ou si je peux dire comme ça) qui correspond à je vous demande de reconnaître mon bien fondé à dire cela ou à m'exprimer ainsi.

Cependant, la valeur affirmative n'est pas propre au seul marqueur pouvoir. Si (4) équivaut à (4') c'est aussi dû à la présence de mais et au type de construction utilisé. Ce sont des effets syntaxiques. On en a un exemple dans "il y en a tant dont on ne peut pas dire cela". Ces effets syntaxiques agissent sur le sémantique (ce que Ducrot appelle enchaînement dans les tests sur la présupposition illustre parfaitement ce phénomène). La valeur affirmative sera donc plutôt à situer (comme nous l' avons déjà vu), dans l'agencement de pouvoir et de dire dans un enchaînement. C'est ainsi que (9) n'est pas l'équivalent de (10):

(9) je peux te dire que ton copain, il est idiot.

(10) je te dis que ton copain, il est idiot.

Alors que (10) constitue une répétition (on cherche à en donner l'image, (9) relève de l'affirmation. Mais cette affirmation s'inscrit dans un contexte. C'est pourquoi je peux te/ vous dire se rencontre facilement dans un enchaînement et est souvent suivi par une proposition ayant plutôt un caractère appréciatif. En début d'énoncé, je peux vous dire est généralement du type je suis autorisé à vous dire.

Avec avouer, reconnaître, on n'aura rien de tel (contrairement à devoir). Ceci explique que maintenant est aisément compatible avec je peux avouer. Avec affirmer, par contre, on aura une propriété analogue à celle de devoir avec avouer. De même que (11) équivaut à (11'), (12) est paraphrasable par (12').

(11) je dois avouer que P

(11') j'avoue que P

(12) je peux affirmer que P

(12') j'affirme que P

L'exemple suivant, extrait de La recherche du temps perdu atteste cette propriété:

(13) Mademoiselle est sortie, je peux affirmer à Monsieur que je ne mens pas.

Cette propriété concerne aussi assurer que P qui est un quasisynonyme d'affirmer. Aussi je peux t'assurer que je n'avais que de mauvaises cartes équivaut à je t'assure que je n'avais que de mauvaises cartes.

Je peux dire aura donc deux valeurs, celle- présente en (4)- que

nous nommerons valeur 'affirmative' et celle qui équivaut à "je suis autorisé à dire". Avec confier que P, on n'aura que cette seconde valeur. Cette question s'inscrit dans la problématique de (non-)performativité de dire.

Avec toujours, on remarque des effets rhétoriques intéressants.

Alors que l'on peut décrire la question il peut toujours utiliser sa voiture? comme l'agencement de 'possibilité' pour pouvoir et de 'récurrence ouverte sur le non-révolu' pour toujours, l'énoncé il peut toujours utiliser sa voiture sera susceptible de recevoir une double description: (a) possibilité récurrente (conformément à la question correspondante, (b) dans le contexte de l'énoncé, à défaut d'une autre solution envisageable, il a la possibilité- pour atteindre le but recherché- d'utiliser sa voiture. La double interprétation est propre à la composition de pouvoir avec toujours. Elle disparaît avec un autre verbe. Avec devoir, on n'a que la première: il doit toujours utiliser sa voiture. Que toujours relève du champ d'utiliser ou du verbe qui le précède (ex.: préférer dans il préfère toujours utiliser sa voiture), il reçoit une description de type récurrent. Ce n'est qu'avec pouvoir que toujours prend ainsi une valeur ponctualisée. Cela ne signifie pas qu'il soit nécessaire d'ajouter aux effets traditionnels de toujours (récurrence, continuité) un effet ponctuel, mais que les descriptions de pouvoir et de toujours doivent prévoir cet effet de composition.

Cet "effet ponctuel" explique que l'on trouve pouvoir et toujours suivis de verbes dont le sémantisme est ponctuel sans qu'il y ait pour autant récurrence. Que l'on compare (14) qui renvoie à de l'itéré et (15) qui correspond à de l'unique:

(14) Il se décide toujours au moment de la vente

(15) Il peut toujours se décider au moment de la vente

De même, on aura toujours avec un verbe ponctuel unique, par son sémantisme, dans le très vulgaire (mais néanmoins à expliquer) il peut toujours crever (possible avec tu et avec je: "Si je compte sur lui, je peux toujours crever"). En fait toujours peut être omis fréquemment et remplacé par une intonation adéquate. Ce n'est donc pas toujours qui est porteur de l'effet sémantique constaté, mais pouvoir. Cependant, toujours n'y est pas étranger sinon les deux énoncés qui précèdent ne sauraient être attestés.

Pour J.J. Franckel (1981), dans il peut toujours courir! (dans lequel;

à la différence de l'énoncé antérieur, courir n'est ni ponctuel, ni unique), toujours introduit du non distinguable: 'courir/ ne pas courir c'est la même chose', d'où 'ça ne sert à rien'. Si l'on reprend cette explication, il faut l'étendre aux conditions de validation de l'énoncé. Ainsi dans il peut toujours essayer, on a soit 'essayer/ ne pas essayer c'est la même chose, ça ne sert à rien', soit 'essayer/ ne pas essayer sont possibles et il vaut mieux essayer' ce qui donne 'ça n'engage à rien' (qui équivaut à 'en cas d'équipossibilité, c'est préférable').

Au passé composé, cette valeur disparaît. On aura difficilement il a toujours pu courir au sens entendu plus haut. Un contexte fort et une intonation appropriée le rendra toutefois acceptable pour certains locuteurs: de toutes façons, avec toi, il a toujours pu courir! en reproche à quelqu'un disant il peut toujours courir. On est proche ici des constatations faites par M. Gross sur les formes figées: ils ont cassé leur pipe en même temps à partir de casser sa pipe. On retrouve aussi cette propriété dans les énoncés à valeur semi-parémiologique comme moi, je tourne toujours ma langue sept fois dans ma bouche avant de parler. Le passé simple n'arrange rien: il peut toujours essayer est difficilement interprétable sans compléments implicites permettant de restituer une construction "complète" du type dans cette entreprise, il put toujours essayer les produits qu'il avait inventés qui n'a plus rien à voir avec notre problématique actuelle.

Aux exemples qui précèdent, on peut en ajouter d'autres qui confirment le caractère général des remarques faites:

(16) Il peut toujours emprunter de l'argent à la banque

(17) Il peut toujours venir me voir

Dans l'ensemble, ces énoncés, outre la valeur il est toujours possible que quand elle existe, ont trois effets possibles: ça ne sert à rien, ça n'engage à rien, pourquoi pas? Le premier n'opère pas de distinction entre P et P'. Le second et le troisième distinguent P. ça n'engage à rien signifie (dans le cas qui nous occupe): 'il vaut mieux FAIRE P au cas où ça donnerait des résultats'. pourquoi pas? est plus faible: 'rien ne s'oppose à FAIRE p'. Si l'énoncé comprend une forme unipersonnelle (il peut toujours pleuvoir sur Paris), On reste proche de ça ne sert à rien puisqu'on a ça ne fait rien (je m'en moque).

On voit le fonctionnement du mécanisme: l'agencement de toujours avec pouvoir au présent, à l'imparfait et au futur, à la forme

affirmative, tend à donner à pouvoir la valeur d'équipossibilité. Si l'accent porte sur toujours, c'est l'équipossibilité qui domine et l'on a ça ne sert à rien.

Si l'accent porte sur pouvoir, l'une des branches du choix est valorisée, et l'on a soit ça n'engage à rien, soit pourquoi pas? Ceci n'est pas à proprement parler une explication. C'est plutôt une constatation qu'il faudrait maintenant expliquer. Nous nous bornerons à quelques considérations:

- avec la forme impersonnelle, on a l'équipossibilité pure;
- la forme interrogative détruit l'effet rhétorique constaté;
- le remplacement de toujours par encore dans les énoncés qui précèdent, lorsqu'il est possible, inverse l'orientation argumentative: avec encore, on obtient un effet rhétorique que l'on peut rendre par tout n'est pas perdu.

L'extension du sémantisme de pouvoir pose le problème de ses frontières. Nous sommes partis des trois valeurs traditionnellement associées à pouvoir. Puis, nous avons vu que ces trois valeurs n'épuisaient pas le sémantisme de pouvoir, notamment dans le cadre de certains agencements possibles (et dont il faut arriver à rendre compte), et qu'il y avait des effets rhétoriques difficilement dissociables du sémantisme de pouvoir. Cela nous amène à concevoir ce dernier comme un espace déformable autour d'un noyau dur (à déterminer). Les déformations engendrées n'ont pas de frontières tranchées. On peut ainsi observer des zones communes avec devoir et vouloir, ce que nous allons nous attacher à mettre en évidence maintenant.

Revenons sur les exemples du type tu pourrais faire attention!

Nous avons critiqué rapidement le rapprochement opéré par Flahaut avec au moins et nous avons proposé d'y substituer quand même. Mais ce n'est pas la seule constatation que l'on peut faire. On remarquera aussi la proximité sémantique existant entre tu pourrais faire attention! et tu devrais faire attention! Les deux propriétés de l'énoncé considéré présentent une certaine parenté: d'une part quand même relève en partie des phénomènes scalaires, d'autre part on ressent une hiérarchie (un échelonnement) entre tu pourrais...! et tu devrais...! Une question reste ouverte: entre les deux énoncés, faut-il poser une rupture ou une continuité? Autrement dit: les sémantismes

de pouvoir et de devoir sont-ils juxtaposables ou offrent-ils des zones de recouvrement?

Si la proximité constatée se limitait au conditionnel, l'hypothèse de la juxtaposition des sémantismes serait tout à fait défendable. Cependant, on trouve des cas au présent.

(18) On peut reprendre le manuscrit, c'est la seule chose qui reste à faire.

(19) Je ne sais pas si je peux accepter.

(20) Tu peux perdre tes illusions!

Dans l'énoncé (18), il est possible de remplacer on peut reprendre par on doit reprendre ou par il faut reprendre. De même, en (19), on peut substituer si je dois accepter à si je peux accepter. Peu importe de savoir si c'est pouvoir qui prend la valeur de devoir ou l'inverse. Ce que l'on déduira toutefois, c'est qu'en contexte la valeur sémantique de pouvoir peut recouvrir celle de devoir autrement que pour des raisons liées au conditionnel.

Ce rapport constaté entre pouvoir et devoir est lié à la première personne (dans le cas de l'énoncé (18), on est assimilable à une forme affaiblie de nous). Avec la seconde personne, il est plus difficile de construire des exemples: l'énoncé (18) avec tu peux est encore interprétable comme tu dois: mais (19) n'accepte pas cette transformation. A la troisième personne, il n'est plus possible d'obtenir ce type d'interprétation.

On peut constater des rapports analogues entre pouvoir et vouloir. Là encore, la première personne semble de règle (ou certains emplois de on).

On remarquera que les exemples construits sont tous à la forme négative.

(21) ça, je ne peux pas l'accepter.

(22) Il n'y a rien à faire, je ne peux pas abandonner Paul.

Avec le prédicat accepter, en (21), l'équivalence entre pouvoir et vouloir est aisément constatable: "Je ne peux pas parceque je ne veux pas".

Dans l'énoncé (22), le recouvrement sémantique est plus discutable si l'on s'en tient à des présupposés métaphysiques sur la différence

entre le 'vouloir' et le 'pouvoir'. Mais ce n'est pas de notions pures qu'il s'agit ici. Ce qui nous intéresse, ce sont les marques linguistiques et leur fonctionnement. Or en (22) vouloir peut être substitué à pouvoir dans la mesure où le contexte établit l'auto-validation par le locuteur, ce qui correspond au marqueur vouloir.

On remarquera que certaines formes positives sont voisines de l'effet rhétorique de type vouloir mais avec un affaiblissement. On pourrait dire qu'à 'vouloir' se substitue 'vouloir bien'. C'est le cas dans, je peux comprendre qu'il ait fait ça, mais quand même! On trouvera ces formes avec des sémantismes voisins de comprendre comme admettre, accepter, etc.

Nous avons ainsi mis en évidence des rapports entre les sémantismes de pouvoir d'une part et de devoir et vouloir d'autre part. Nous avons laissé de côté un type d'exemples: celui où ne peut pas équivaut à ne doit pas (ex.: ce tissu ne peut pas se laver). Dans ce cas, ne pas pouvoir équivaut à devoir ne pas qui, pour des raisons liées à l'agencement de devoir et de la négation, est difficilement dissociable de ne pas devoir. Cela est dû notamment à l'inexistence du contingent ou de l'indifférent dans le sémantisme de devoir.

Les recouvrements sémantiques que nous venons de voir présentent un double fonctionnement. Ils relèvent de déformations. Cependant, on ne saurait dire pour autant que pouvoir équivaut à devoir ou à vouloir. Il n'y a pas équivalence mais substituabilité. Le rapport de pouvoir à devoir et à vouloir est de l'ordre de l'effet, c'est-à-dire de l'implication due à la contextualisation de ce marqueur. Nous allons ajouter un nouvel effet de pouvoir, celui produit par les rapports de pouvoir à l'impératif.

L'impératif, dans ses formes fortes, est lié à l'obligation. C'est pourquoi l'exemple donné par Blanché et cité plus haut (vous pouvez vous retirer) équivaut non seulement à une obligation exprimée de façon courtoise, mais aussi à une injonction (retirez-vous!), elle aussi sous une forme polie. De même, quelqu'un qui ouvre une porte et dit tu peux venir (à distinguer de tu peux venir?), dit en fait viens!

L'énoncé (23) a une valeur impérative parcequ'il est à la seconde personne. Il est d'ailleurs, pour des raisons liées au prédicat, difficilement compréhensible comme une possibilité/ permission, sauf si on le fait précéder de à ce moment- là. L'énoncé (24), qui est à la troisième personne, est ambigu. Il est interprétable comme (24'), ou

comme (24'') qui peut être à l'imparfait et qui décrit une réaction possible.

(23) Tu peux dire à Paul d'entrer

(24) Il peut dire à Paul d'entrer

(24') Qu'il dise à Paul d'entrer

(24'') Il est possible qu'il dise à Paul d'entrer

L'interrogation filtre la valeur de pouvoir qui n'admet alors que l'interprétation 'il est possible (permis) que'. Toutefois, avec un contexte très fortement déterminant, la question prend une valeur de demande polie (tu peux venir? signifiant je désire que tu viennes). Dans ce dernier cas, c'est l'interlocution qui contraint l'interprétation de l'énoncé.

(25) Tu peux faire tes bagages? (tu y arrives? tu en as le temps?)

(26) Tu peux faire tes bagages? (tu peux te préparer?)

(27) Tu peux faire tes bagages? (tu en as le temps! etc.)

(28) Tu peux faire tes bagages? (pars!)

Les énoncés (25) et (27) illustrent l'interprétation en termes de possibilité/ permission. Les énoncés (26) et (28) montrent les effets rhétoriques qui peuvent se greffer sur l'interprétation 'impérative'. Avec certains prédicats, cette valeur impérative est quasiment obligatoire. Cependant, des modifications du prédicat (notamment des localisations temporelles voire spatiales qui opèrent un déplacement par rapport au repère situationnel-origine), comme dans l'énoncé (29'), peuvent rendre difficile cette valeur impérative.

(29) Tu peux compter dessus

(29') Tu peux compter dessus dès le mois de septembre (mais, aujourd'hui...)

(30) Ecoute, tu peux avoir confiance

(31) Pour ça, tu peux être tranquille

(32) ça, vous pouvez en être sûr

La comparaison des énoncés (30) et (33) montre que pouvoir en (33) ne provoque pas une atténuation et ne constitue pas une marque de politesse (l'énoncé (33) correspond à une 'deuxième personne': il

s'adresse à l'interlocuteur). En (33), c'est donc Monsieur qui porte la marque de politesse. D'ailleurs, en (30) on peut insérer après écoute une interjection qualifiable de "grossièreté", ce qu'il est difficile de déclarer forme affaiblie.

(33) Monsieur peut avoir confiance

Nous posons comme hypothèse que la valeur impérative n'est pas constitutive du sémantisme de pouvoir mais qu'elle est un effet rhétorique lié au mode de repérage par rapport au repère situationnel-origine. On sait, au moins depuis Damourette et Pichon et ce qu'ils appellent la 'toncalité', que l'activité langagière consiste, entre autres, à poser une origine (voire plusieurs articulées entre elles) et à construire des écarts (avec ou sans 'coupure' pour reprendre un terme de A. Culioli) à partir de cette origine. Ces modes de repérage entraînent des effets rhétoriques en fonction des agencements produits.

A la forme négative, nous aurons des énoncés du type de (34) ou (35) qui ont eux aussi une valeur impérative. La tentation est forte, cependant, de les dissocier, dans l'analyse, des énoncés (28) à (32).

(34) Tu peux pas rester comme ça

(35) Tu peux pas attendre là, sans rien faire

Observons pour quelle raison on pourrait réaliser la dissociation énoncée ci-dessus. A (34) et à (35) on peut associer des énoncés (évaluatifs) comme c'est pas permis (de voir ça/ d'être comme ça) ou t'as pas le droit ou encore c'est pas possible une chose pareille. De là, on pourrait en déduire que pouvoir, en (34) et en (35), a une valeur de possibilité ou de permission incompatible avec l'effet rhétorique qu'est la valeur impérative. Mais nous rejeterons cette procédure explicative parcequ'elle assimile bijectivement des énoncés à des valeurs sémantiques en prenant le lexique de ces énoncés comme s'il était transparent sémantiquement. Il y a d'ailleurs là un obstacle, qu'il n'est pas toujours aussi aisé d'apercevoir, qui montre que les classes de paraphrases d'un énoncé donné doivent être constituées avec soin. Nous attribuerons donc à (34) et à (35) une valeur impérative.

Je voudrais terminer sur quelques exemples dont le statut théorique est encore peu clair mais qui sont tous liés à des effets rhétoriques.

(36) Il peut avoir peur

L'énoncé (36) est ambigu. Il peut signifier soit il est possible qu'il ait peur (dans un cas donné; ça peut arriver), soit il y a de quoi avoir peur. On trouve de nombreux exemples de ce type: il peut souffrir (avec une telle blessure), il peut dormir (il est tellement fatigué), etc. Si la première interprétation entre dans le cadre des valeurs 'possible/permis', ce n'est pas le cas de la seconde qui a incontestablement une valeur rhétorique (ce qui ne signifie pas que les valeurs 'possible/permis' soient incompatibles avec des effets rhétoriques).

On a dans la seconde interprétation de (36) une sorte de 'haut degré' que l'on retrouve en (37) et en (38):

(37) Ce qu'il peut souffrir! (c'est inimaginable)

(38) Tu n'imagines pas ce que (à quel point) tu peux avoir raison
remarquons qu'en (37) on peut avoir *peut, put, a pu, pouvait*, mais non *pourra* parce que (37) est constatif.

Dans l'énoncé (39) où réfère à un objet à vendre, pouvoir est remplaçable par avoir beau. Cet exemple n'est pas sans analogie avec ceux où l'on rencontre toujours.

(39) il peut offrir 100 millions, il ne l'aura pas

Complétons cette énumération par quelques exemples qui illustrent à la fois des convergences et des divergences entre les propriétés:

(40) Si je compte sur lui, je peux toujours courir

(41) Si je compte sur lui, je peux toujours attendre

(42) Si je compte sur lui, je peux attendre longtemps

(43) Si je compte sur lui, je peux attendre des jours et des jours

(44) Si je compte sur lui, je peux bien attendre des jours et des jours

(45) Si paul vient, je peux bien attendre quelques minutes

(46) Si paul vient, je peux attendre longtemps

(47) Si paul vient, je peux toujours attendre

Alors qu'en (41), on a une construction parallèle à celle de (40), en (42) et en (43), pouvoir attendre change de valeur. L'énoncé (44) est difficile, certainement parce que je peux bien attendre suppose que le temps à attendre n'est pas très long eu égard au résultat: la concession n'est pas très importante. Avec je pourrais en (44) et en (46), bien devient possible. En (45), si l'on remplace je peux par je pourrais, on

obtient une interprétation totalement différente analogue alors à celle de l'énoncé (47) qui est "paraphrasable" par dans le cas où 'paul vient' alors la conséquence en sera 'je peux toujours attendre', l'énoncé (45) étant lui "paraphrasable" par dans le cas où 'paul vient' je peux (je veux bien) attendre quelques minutes. L'énoncé (46) a, du fait de son ambiguïté, la possibilité de recevoir aussi une interprétation de cet ordre.

Ce panorama des valeurs sémantiques et des valeurs rhétoriques de pouvoir ne serait pas complet sans encore, au moins, deux énoncés:

(48) Tu peux parler!

(49) Tu peux rire, toi!

L'énoncé (48) est "paraphrasable" par tu peux toujours parler, ça ne sert à rien alors que l'on n'aura pas tu peux toujours rire, ça ne sert à rien. De même, (49) peut signifier tu ne perds rien pour attendre, interprétation que l'on n'attribuera pas à (48). Cependant, (48) et (49) sont susceptibles de recevoir une même signification: tu es mal placé pour parler (rire). Ces deux exemples sont intéressants à la fois pour leur ambiguïté et parcequ'ils échappent totalement à la trilogie sémantique classique.

On aura remarqué que les effets rhétoriques ne sont pas liés à une impossibilité d'attribuer à pouvoir l'une des valeurs 'capacité', 'possibilité' ou 'permission'. Il ne s'agit donc pas d'une quatrième valeur qu'il conviendrait d'ajouter. Toutefois, l'effet rhétorique n'est pas non plus un ajout, quelque chose qui serait donné au sémantisme, de surcroît.

A vrai dire, il est difficile de déterminer pour pouvoir une valeur sémantique homogène. cela peut être dû à l'aspect auxiliaire de ce verbe (nous parlerons ici de 'verbe auxiliaire' et non de 'verbe auxiliaire' parce que les verbes concernés ne forment pas une classe d'emplois fermée, ce sont des verbes qui-dans certains contextes-fonctionnent comme auxiliaires).

Une description homogène de pouvoir supposerait que l'on se donne des opérateurs sinon formels du moins dotés d'une certaine consistance naïve. A partir de ces opérateurs, on peut tenter de décrire d'une part une valeur stable pour le sémantisme de pouvoir et d'autre part les modes d'effectuation en contexte de cette valeur stable. On est renvoyé ici à des questions proches de ce qui a été appelé "effectivité"

en logique et qui recouvre "les bonnes propriétés d'un calcul" (d'où l'idée" d'effectuation en contexte de la valeur stable"). Une telle démarche semble incompatible avec les notions d'illocutivité (qui dominerait la sémantique) et de perlocutivité (qui serait à la croisée de la linguistique et de la rhétorique).

la complexité du sémantisme de pouvoir montre que l'on ne saurait ignorer au niveau syntaxico-sémantique les effets de l'ordre de la rhétorique. Cela n'a pas pour corollaire un principe d'annexion de cette discipline mais plutôt une incitation au bon voisinage.

Il convient alors d'éviter l'accroissement non contrôlé du domaine de la linguistique (comme on l'a vu avec les discussions sur "objet-phrase" et "objet-texte") pour tenter de saisir les paramètres effectivement en jeu- fussent- ils rhétoriques- dans la description. Cette dernière remarque a surtout une importance stratégique: éviter le découragement devant l'ampleur que semblerait prendre la tâche, découragement qui ne conduirait qu'à l'abandon si l'on pense que tout ça, ça ne sert à rien', comme dans l'exemple (50).

(50) Qu'est-ce que ça peut (bien) faire, tout ça ...

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BLANCHE' (R.): Le raisonnement. Paris: PUF, 1973.
- BOURDIEU (P.): Ce que parler veut dire. paris: PUF, 1982.
- CULIOLI (A.): "valeurs aspectuelles et opérations énonciatives: l'aoristique". J. David, R. Martin eds: La notion d'aspect. Paris: Klincksieck, 1980. 181- 193.
- FLAHAUR (F.): La parole intermédiaire. Paris: Seuil, 1978.
- FRANCKEL (J.J.): "Toujours". BULAG N° 8 (1981). 135- 155.
- HOFMANN (T.R.): "Past tense replacement and the modal system". Harvard Computation Laboratory, 1966. Trad. Frse: Langages n° 14 (1969).
- JACKENDOFF (R.J.): Semantic Interpretation in Generative Grammar. Cambridge, Mass : MIT Press, 1972.
- MEUNIER (A.): "Points de repère historiques pour l'étude de la notion de modalité". DRLAV n° 21 (1979). 17-24.
- FERRET (D.): "Les verbes 'pouvoir' et 'vouloir' dans les énoncés de proposition". Langue française n° 21 (1974). 106- 121.

- ROSS (J.R.): "Where to do things with words". P. Cole, J.L. Morgan eds: *Speech Acts*. New-York: Academic Press, 1975. 233- 256.
- ROULET (E.): "Modalité et illocution". *Communication* n° 32 (1980). 216- 239.
- SEARLE (J.R.): "Indirect speech acts". P. Cole, J.L. Morgan eds: *Speech Acts*. New-York: Academic Press, 1975. 59- 82.
- SUEUR (J.P.)= "Etude sémantique et syntaxique des verbes devoir et pouvoir". Thèse de troisième cycle. Université de Paris X, 1975.
- SUEUR (J.P.): "Une analyse sémantique des verbes devoir et pouvoir". *Le Français moderne* 47: 2 (1979). 97-